

Pour une stratégie d'investissements directs étrangers en France soutenables et responsables

Déclaration du groupe de la Coopération

Pour des coopératives, traiter des investissements directs étrangers pourrait paraître étrange. En effet, pour des coopératives, sociétés de personnes et non de capitaux, dont l'activité est profondément ancrée sur un territoire et au service des femmes ou des hommes qui y travaillent et habitent, de telles stratégies sont bien loin de nos valeurs.

Mais nous vivons dans une économie de marché et nous battons sans autres armes que nos valeurs, le sens de l'engagement de nos coopérateurs et le soutien de nos salariés.

Alors, nous comprenons l'importance pour notre économie et nos emplois d'encourager l'implantation d'entreprises dans notre pays à condition de se retrouver à armes égales.

Les Investissements Directs Etrangers (IDE) ont un poids significatif en France qu'ils soient sortants ou entrants et leur nature ainsi que les pays d'origine en disent long tant sur l'attractivité de notre pays que sur ses forces et faiblesses.

Ces IDE sont également un enjeu fort pour de nombreux pays et doivent être régulés dans le cadre des traités internationaux, qu'ils soient multilatéraux ou bilatéraux afin de limiter les risques de dumping qu'il soit social, fiscal ou environnemental.

Ces investissements doivent également être encadrés au niveau français notamment pour préserver des filières dont la crise de la Covid-19 nous a fait comprendre l'importance.

L'encadrement passe également par la nécessité de respecter l'ensemble des réglementations applicables sur notre territoire et sur ce point notre Groupe s'interroge sur la Préconisation n°14 qui encourage les dispositifs d'expérimentation et qui n'a de sens selon nous qu'en application de la préconisation n°17 qui renforce le rôle de la société civile.

Nous avons besoin de redynamiser nos territoires par la création d'activités industrielles notamment. Cela passe par des investissements qui peuvent être étrangers, nationaux aussi et qui seront d'autant plus vertueux s'ils s'inscrivent dans la durée et une volonté d'agir en collaboration. La forme coopérative sait apporter ce type de réponse et sait aussi permettre la transmission d'entreprises

à ses salariés. Une coopérative ce sont des emplois locaux, des impôts payés sur le territoire et un enclin naturel à travailler avec les acteurs du territoire.

Le groupe de la coopération a voté cet avis.